

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Réforme du régime forestier

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Mauricie unissent leurs forces pour l'avenir de la forêt

SAGUENAY, le 26 février 2026 – Les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Mauricie annoncent la création d'un comité de travail interrégional sur l'avenir de la forêt, réunissant les chambres de commerce des deux territoires.

Cette annonce s'inscrit dans la foulée des récentes décisions du ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M. Jean-François Simard, concernant le régime forestier. Ce dernier a procédé à des changements, notamment l'abolition de la redevance annuelle et la fin du système d'enchères.

« Nous accueillons favorablement l'engagement du gouvernement à soutenir l'industrie forestière, qui traverse une crise sans précédent. Ces mesures sont un premier pas nécessaire, mais la crise qui frappe l'industrie : fermetures d'usines, pertes d'emplois, guerre commerciale avec les États-Unis, exige une vision à plus long terme. Nous invitons le gouvernement à poursuivre le travail vers une réforme complète du régime forestier et de mettre en place rapidement les mesures annoncées », lance **Daisy Bouchard, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini**.

Face aux défis majeurs qui touchent actuellement le secteur forestier, les acteurs économiques souhaitent parler d'une seule voix et proposer des solutions concrètes, durables et structurantes pour le Québec.

« La formation d'un comité interrégional sur l'avenir de la forêt s'impose dans un contexte d'urgence. La forêt est au cœur de notre identité et de notre prospérité. Nos régions partagent des réalités similaires et des chaînes de valeur interconnectées. Il est naturel que nous travaillions ensemble pour assurer un avenir stable et prévisible à notre industrie forestière », ajoute **Carolane Côté, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice**.

« L'abolition de la redevance annuelle et du bureau de mise en marché du bois annoncé par le gouvernement constituent un pas dans la bonne direction afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises, à condition d'entrer en vigueur rapidement. Les défis demeurent toutefois nombreux pour assurer le dynamisme économique des régions où l'industrie forestière occupe une place importante. Je salue la création de ce comité de travail interrégional par les chambres de commerce du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Mauricie. Ça démontre le leadership des chambres de commerce dans le développement économique régional et l'importance de travailler ensemble pour trouver des solutions », soutient **Véronique Proulx, PDG de la Fédération des chambres de commerce du Québec**.

Une industrie stratégique pour le Québec

Ensemble, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Mauricie représentent près de 18 600 emplois soutenus par la filière forestière et plus de 1,2 milliard de dollars en masse salariale annuelle. Elle soutient un vaste écosystème d'entreprises, de travailleurs, de coopératives et de communautés qui dépendent d'un accès prévisible et durable à la ressource.

Dans un contexte marqué par des tensions sur le terrain et par l'évolution du cadre réglementaire, une approche concertée est essentielle pour assurer la compétitivité des entreprises, la stabilité des travailleurs et le développement régional.

Le comité aura pour mandat :

- D'analyser les impacts économiques et sociaux des enjeux forestiers dans les deux régions ;
- De formuler des recommandations communes au gouvernement du Québec ;
- De proposer des pistes de solutions favorisant à la fois la vitalité économique, la protection de l'environnement et le dialogue avec les communautés ;
- De tenir des rencontres mensuelles avec l'ensemble des acteurs impliqués, tel que l'Alliance Forêt boréale et la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) ;
- De renforcer la collaboration interrégionale dans un secteur névralgique pour l'économie québécoise.

Cette initiative vise à dépasser les réactions ponctuelles afin d'inscrire les discussions dans une perspective à long terme. Le comité de travail entend déposer ses premières orientations dans les prochains mois et solliciter des rencontres avec les décideurs gouvernementaux afin de faire valoir les priorités des régions.

– 30 –

Renseignements :

Lanie Dufour

ldufour@catapultecommunication.com

418-690-5996